



LA JUSTICE COUPABLE ?

COMMUNIQUÉ :

Le 26 aout 2024, l'adjudant Éric Comyn, gendarme du peloton motorisé de Mandelieu-la-Napoule (06), a tragiquement perdu la vie, tué par un délinquant multirécidiviste lors d'un refus d'obtempérer suite à un banal contrôle routier.

Après avoir entendu les mots poignants de sa veuve, à laquelle nous tenons à témoigner tout notre soutien et notre compassion dans cette terrible épreuve, nous ne pouvons que souscrire à son dramatique constat.

La question est donc posée à nouveau : la justice est-elle coupable ?

En 2021, un syndicat de police avait dénoncé : « le problème de la police, c'est la justice ! »

Alors... la justice est-elle laxiste et irresponsable ?

Le nombre de détenus incarcérés dans nos prisons n'a jamais été aussi élevé. Si l'on fait une analyse binaire de ces chiffres, alors la justice n'est pas laxiste. Mais si l'on pousse la réflexion, ne faut-il pas plutôt y voir un nombre de places de détention insuffisant ? Ou encore des aménagements de peines inadaptés et surtout mal utilisés ?

Si l'on peut parfois s'interroger sur la façon dont la justice est rendue par ceux qui en ont la charge, force est de constater que l'application des décisions de justice est souvent confrontée à des politiques pénales inadaptées, qui peinent à évoluer dans un contexte d'indifférence générale vis-à-vis de l'administration pénitentiaire. Avant d'envisager de moderniser la justice, à la hauteur des attentes de nos concitoyens, il faudrait déjà s'intéresser à la manière dont elle est rendue, et surtout dans quelles conditions sont exécutées les décisions, par une administration pénitentiaire dont on attend qu'elle soit la réponse à tous les maux de la société. Or, les sujets pénitentiaires sont, le plus souvent, survolés par le politique à l'occasion de faits divers, ce qui ne permet pas d'amorcer les réformes structurelles que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années.

La représentativité syndicale au sein de la magistrature, avec aujourd'hui deux syndicats majoritaires qui font la pluie et le beau temps, grâce à un mode de scrutin électoral qui leur permet d'être tout puissant, n'aide pas à moderniser l'institution. Il faut également ajouter le fait qu'aujourd'hui 2 des 4 syndicats représentatifs de fonctionnaires du ministère de la Justice leur sont soumis... et l'on comprend combien ce système est verrouillé et combien il est difficile de faire bouger les lignes.

Pour autant, FO Justice est bien déterminé à le faire !

Nous l'affirmons : il est impératif de repenser la politique pénale dans ce pays pour qu'elle puisse demain être enfin plus efficace et répondre aux légitimes attentes de nos concitoyens.

Rappelons le lamentable exemple qui a suivi le drame d'Incarville, au cours duquel deux de nos collègues ont perdu la vie et 3 autres ont été grièvement blessés : ces deux syndicats de magistrats ont dénoncé et rejeté certaines mesures du protocole d'accord signé par l'ensemble des syndicats de l'administration pénitentiaire.

Parmi les syndicats signataires de ce protocole, deux d'entre eux, Ufap-Unsa Justice et CGT-Pénitentiaire, sont affiliés à ces syndicats de magistrats. Et ils n'ont pas eu le courage de condamner, ni même de dénoncer la prise de position de leurs alliés électoraux... devenant leurs complices.

Au travers de ce énième exemple, le constat se confirme : les dés sont pipés, la seule solution sera politique !

Il faut que demain, nos dirigeants politiques aient le courage de se saisir de ces questions et d'affronter le lobby que représentent le Syndicat de la Magistrature (SM) et l'Union Syndicale des Magistrats (USM), et ceci au plus haut sommet de l'état.

Ne nous y trompons pas, nombre de magistrats souhaitent eux aussi changer de paradigme et mettre un terme à ce système à bout de souffle. **Force Ouvrière** est à leurs côtés, mais comment faire quand le déroulé de leur carrière dépend de ces deux syndicats de magistrats qui font et défont avancements et promotions ?

FO Justice a fait de nombreuses propositions pour changer ce système archaïque et exhorte aujourd'hui le nouveau gouvernement et le prochain ministre de la Justice à prendre à bras le corps ce problème pour rendre notre justice plus efficace et plus... juste, afin que demain nos concitoyens ne puissent plus douter de la justice de notre pays.

FO Justice défendra toujours l'intérêt général, conservera toujours son indépendance, et ne cèdera jamais au corporatisme !

FO Justice – le 02 Septembre 2024

